



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

À la séance ordinaire de la Ville de McMasterville prévue le 2 juin 2025, à 19 h, à la salle du conseil municipal, au Centre communautaire intégré de McMasterville (CCIM), situé au 255, boulevard Constable, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

a) Adresse : 951, rue des Merisiers

Nature de la demande : Garage détaché

La demande porte sur le lot 4 495 304 et vise à régulariser l'empiètement du garage détaché dans la cour avant alors que les articles 4.18 et 4.20 du *Règlement de zonage numéro 382*, tel que modifié, stipulent qu'aucune construction n'est permise en cour avant, sauf les exceptions indiquées à l'article 4.20, et que les garages détachés n'y sont pas mentionnés

b) Adresse : 779, rue Yves-Sylvestre

Nature de la demande : Garage détaché

La demande porte sur le lot 4 494 478 et vise à régulariser une distance minimale de 1,13 mètre entre le garage détaché et la ligne de lot latérale droite alors que l'article 5.10 c) du *Règlement de zonage numéro 382*, tel que modifié, prescrit que la distance minimale requise entre un garage détaché et une ligne de terrain est de 1,5 mètre

c) Adresse : 108-110, rue Saint-François

Nature de la demande : Escalier en cour avant

La demande porte sur le lot 4 493 203 et vise à permettre la construction d'un escalier ouvert menant à l'étage empiétant d'au plus 1,49 mètre dans la cour avant alors que les articles 4.18 et 4.20 du *Règlement de zonage numéro 382*, tel que modifié, ne permettent pas la présence d'un escalier ouvert menant à l'étage en cour avant.

De plus, il est possible de transmettre des commentaires par écrit, à la Ville, par l'un des moyens de communication suivants :

- Par courriel, au plus tard le 2 juin 2025 à midi, à l'adresse électronique info@mcmasterville.ca en indiquant « **Commentaire relatif à une dérogation mineure** » dans l'objet du message;
- Par lettre adressée au 255, boulevard Constable, McMasterville, Québec, J3G 6N9 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant l'Hôtel de Ville située à l'adresse mentionnée précédemment, reçue au plus tard le 2 juin 2025 à 8 h 30, en indiquant « **Commentaire relatif à une dérogation mineure** » sur l'enveloppe.

Donné à la Ville de McMasterville, ce 14^e jour du mois de mai 2025.

La directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard